

CRÉDIT INTERNATIONALISATION SNCI

Demande de crédit auprès de la société nationale de crédit et d'investissement du grand -duché de Luxembourg (SNCI)

Objet

Les financements pour les activités à l'étranger sont destinés à cofinancer les projets d'implantation à l'étranger réalisés par les entreprises luxembourgeoises dans le cadre de leur politique de développement. Il ne s'agit pas d'octroyer des aides pour financer des projets de délocalisation.

Bénéficiaires

Les entreprises

- ayant une autorisation d'établissement au Luxembourg ;
- ayant leur centre de décision et de production depuis au moins 5 ans au Luxembourg ;
- dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas un montant de 250 millions €.

Conditions

Sont éligibles les investissements en équipement de production et en immeubles servant à des fins professionnelles ainsi que les investissements sous forme d'acquisition de parts sociales en vue de la prise de contrôle d'une entreprise existante.

Montant

Il existe une double limite quant au niveau de l'intervention de la SNCI :

- le maximum absolu par projet est de 2.500.000 € ;
- l'intervention de la SNCI ne pourra dépasser ni 50 % de l'investissement, ni l'engagement de la société luxembourgeoise dans le projet.

Taux d'intérêt

Le « prime rate SNCI » pour les prêts à moyen ou long terme, augmenté d'une marge qui est fixée de cas en cas en fonction du risque associé à l'investissement.

Autorités compétentes et liens utiles

La demande est à adresser directement à la SNCI.
Le dossier sera évalué sur l'intérêt qu'il présente pour l'entreprise luxembourgeoise et pour l'économie nationale.

www.snci.lu

Dernière mise à jour: 7 juin 2021

Contacts

Elke Hartmann

T : [\(+352\) 42 67 67 - 266](tel:+352426767266) | E : elke.hartmann@cdm.lu

Retrouvez toutes nos aides aux entreprises sous <https://www.yde.lu/aides/aides-aux-entreprises>